



ALTROFIX W-39 A

Fiche de données de sécurité

Conformément au registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

Date de révision 09/19/2018

Version : 2.2

SECTION 1 : IDENTIFICATION

Identifiant du produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : ALTROFIX W-39 A

Utilisation prévue du produit

Utilisation de la substance et/ou du mélange : Aucune utilisation n'est spécifiée.

Nom, adresse et téléphone de la partie responsable

Entreprise

Altro Floors, Inc.

80 Industrial Way

Wilmington, MA 01887

978-657-6464

Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC 1-800-424-9300/ CANUTEC 613-996-6666

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance et/ou du mélange :

Classification (SGH-US)

Irritation cutanée 2 H315

Irritation oculaire 2A H319

Sensibilité cutanée 1 H317

Repr. 2 H361

Aquatic Acute 3 H402

Aquatic Chronic 2 H411

Texte complet des phrases H : voir section 16

Éléments d'étiquette

Étiquetage SGH-US

Pictogrammes de danger (SGH-US) :



Terme d'avertissement (SGH-US) :

Attention

Mentions de danger (SGH-US) :

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H402 - Nocif pour les organismes aquatiques.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (SGH-US) :

P261 - Éviter de respirer les vapeurs, le brouillard ou les aérosols.

P264 - Se laver soigneusement les mains, les avant-bras, et d'autres zones exposées après manipulation.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 - Porter une protection respiratoire, une protection pour les yeux, des vêtements de protection, des gants de protection.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT CUTANÉE : Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si applicable et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

ALTROFIX W-39 A

Fiche de données de sécurité

Conformément au registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

Autres dangers

L'exposition peut aggraver des problèmes préexistants au niveau des yeux, de la peau ou du système respiratoire.

Toxicité aiguë inconnue (SGH-US) Non disponible

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Mélange

Nom	Identifiant du produit	% par poids
Polymère d'épichlorhydrine et Bisphénol A	(CAS No) 25068-38-6	7 - 13
Oxirane, méthyl-, polymère avec l'oxirane, éther avec 1,2-propanediol (2:1), polymère avec 1,3-diisocyanatométhylbenzène, nonylphénol-bloqué (prépolymère de polyuréthane)	(CAS No) 102900-03-8	10 - 30
Alkyle (C12-14) éther glycidique	(CAS No) 68609-97-2	1 - 5
Triacrylate de triméthylolpropane	(CAS No) 15625-89-5	3 - 7
Dibenzoate d'oxybis(propanol)	(CAS No) 27138-31-4	1 - 5
Phénol, 4-nonyl-, ramifié	(CAS No) 84852-15-3	0,5 – 1,5
Quartz*	(CAS No) 14808-60-7	0,1 – 1,0

*Ce produit contient un matériau qui peut être dangereux lorsqu'il est sous forme de poussière en suspension dans l'air. Ce produit étant sous une forme liquide, le matériau ne peut pas être en suspension dans l'air et ne peut pas être inhalé. Les risques habituellement associés à ce matériau ne sont donc pas applicables à ce produit.

SECTION 4 : PREMIERS SOINS

Description des mesures de premiers secours

Général : Ne jamais rien donner, par voie orale, à une personne inconsciente. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible montrer l'étiquette).

Inhalation : Transporter la personne à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.

Contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Laver délicatement et abondamment avec de l'eau et du savon puis rincer à l'eau pendant au moins 15 minutes. En cas de malaise appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact, si applicable et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Recourir à une aide médicale

Ingestion : Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Symptômes et effets principaux, aigus et différés

Général : Provoque une irritation oculaire grave. Provoque une irritation de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée. Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

Inhalation : Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Contact avec la peau : Provoque une irritation de la peau. Les symptômes peuvent inclure : Rougeur, douleur, gonflement, démangeaisons, brûlures, sécheresse, et dermatite.

Contact avec les yeux : Provoque une irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure : Rougeur, douleur, gonflement, démangeaisons, brûlures, larmolement et vision floue.

Ingestion : L'ingestion peut être dangereuse ou avoir des effets néfastes.

Symptômes chroniques : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de malaise, consulter un médecin (montrer l'étiquette si possible).

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser un agent extincteur approprié pour lutter contre les incendies environnants.

ALTROFIX W-39 A

Fiche de données de sécurité

Conformément au registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau à grand débit L'utilisation d'un jet d'eau à grand débit peut propager le feu.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie : Une décomposition potentiellement violente peut se produire au-dessus de 350 °C.

Risque d'explosion : Le produit n'est pas explosif mais si une polymérisation dangereuse se produit, il peut avoir un effet oxydant pouvant entraîner un incendie et une éventuelle explosion.

Réactivité : Des réactions dangereuses ne doivent pas se produire dans des conditions normales d'utilisation.

Conseils aux pompiers

Mesures de précaution en cas d'incendie : Faire preuve de prudence au moment de lutter contre un incendie de produits chimiques En cas d'incendie, des fumées dangereuses seront présentes.

Instructions de lutte contre l'incendie : Utiliser un jet d'eau ou de brouillard pour refroidir les contenants exposés. En cas d'incendie important et de grandes quantités : Évacuer la zone. Combattre le feu à distance à cause du risque d'explosion.

Protection lors de la lutte contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Produits de combustion dangereux : En cas d'incendie ce matériau peut produire du dioxyde de carbone (CO₂) et du monoxyde de carbone (CO) dangereux, divers hydrocarbures de faible poids moléculaire, et de la fumée.

Autre information : Se reporter à la section 9 pour les propriétés d'inflammabilité.

Référence à d'autres sections

Se reporter à la section 9 pour les propriétés d'inflammabilité.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter de respirer toute vapeur ou émanation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Empêcher le produit de se disperser dans l'environnement.

Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI).

Procédures d'urgence : Évacuer le personnel inutile.

Pour les secouristes

Équipement de protection : Équiper l'équipe de décontamination avec une protection adéquate.

Procédures d'urgence : À l'arrivée sur les lieux, un premier intervenant doit reconnaître la présence de marchandises dangereuses, se protéger soi-même et les autres, sécuriser la zone, et demander de l'aide au personnel qualifié dès que les conditions le permettent.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux publiques. Avertir les autorités si du liquide pénètre dans les égouts ou les eaux publiques.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement : Contenir tout déversement avec des digues ou des absorbants pour empêcher la migration et l'entrée dans les égouts ou les cours d'eau.

Méthodes de nettoyage : Placer la substance absorbée dans des récipients fermés pour l'élimination. Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Avertir les autorités si du produit pénètre dans les égouts ou les eaux publiques.

Référence à d'autres sections

Se référer à la section 8 Contrôle de l'exposition et protection individuelle. Se référer à la section 13 Considérations relatives à l'élimination

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : La substance polymérisera lors du chauffage, au contact des peroxydes et sous l'influence de la lumière. Le chauffage peut provoquer une combustion violente ou une explosion produisant une fumée âcre. La substance peut également polymériser spontanément si elle n'est pas stabilisée. Produit à manipuler dans un système fermé et dans des conditions strictement contrôlées.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, et des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

ALTROFIX W-39 A

Fiche de données de sécurité

Conformément au registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

Mesures d'hygiène : A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains et d'autres zones exposées avec du savon doux et de l'eau avant de manger, boire ou fumer et au moment de quitter le lieu de travail.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Toute utilisation proposée de ce produit dans les processus à température élevée doit être évaluée à fond pour assurer que les conditions d'exploitation sécuritaires soient établies et maintenues. Conforme aux réglementations en vigueur.

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le récipient fermé lorsqu'il ne sert pas.

Maintenir/conserver à l'abri des rayons du soleil, des températures extrêmement élevées ou basses et des matières incompatibles.

Matériaux incompatibles : Acides forts, bases fortes, oxydants puissants. Amines.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation n'est spécifiée.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Pour les substances énumérées à la section 3 mais qui ne figurent pas ici, aucune limite d'exposition professionnelle n'est établie par le fabricant, le fournisseur, l'importateur ou l'organisme consultatif approprié, y compris : ACGIH (TLV), NIOSH (REL), OSHA (PEL), les gouvernements provinciaux du Canada, ou le gouvernement mexicain.

Quartz (14808-60-7)		
Mexique	LEP MPT (mg/m ³)	0,1 mg/m ³ (fraction respirable)
USA ACGIH	ACGIH MPT (mg/m ³)	0,025 mg/m ³ (fraction respirable)
USA ACGIH	Catégorie chimique ACGIH	A2 - Susceptible d'être cancérigène pour l'homme
USA OSHA	OSHA PEL (LECT) (mg/m ³)	250 mppcf/%SiO ₂ +5, 10mg/m ³ /%SiO ₂ +2
USA NIOSH	NIOSH LER (MPT) (mg/m ³)	0,05 mg/m ³ (poussière respirable)
USA DIVS	US DIVS (mg/m ³)	50 mg/m ³ (poussière respirable)
Alberta	LEP MPT (mg/m ³)	0,025 mg/m ³ (particule respirable)
Colombie-Britannique	LEP MPT (mg/m ³)	0,025 mg/m ³ (respirable)
Manitoba	LEP MPT (mg/m ³)	0,025 mg/m ³ (fraction respirable)
Nouveau-Brunswick	LEP MPT (mg/m ³)	0,1 mg/m ³ (fraction respirable)
Terre-Neuve et Labrador	LEP MPT (mg/m ³)	0,025 mg/m ³ (fraction respirable)
Nouvelle-Écosse	LEP MPT (mg/m ³)	0,025 mg/m ³ (fraction respirable)
Nunavut	LEP MPT (mg/m ³)	0,1 mg/m ³ (masse respirable) 0,3 mg/m ³ (masse totale)
Territoires du Nord-Ouest	LEP MPT (mg/m ³)	0,1 mg/m ³ (masse respirable) 0,3 mg/m ³ (masse totale)
Ontario	LEP MPT (mg/m ³)	0.10 mg/m ³ (réglementation sur les substances désignées inhalables)
Île-du-Prince-Édouard	LEP MPT (mg/m ³)	0,025 mg/m ³ (fraction respirable)
Québec	VEMP (mg/m ³)	0,1 mg/m ³ (poussière respirable)
Saskatchewan	LEP MPT (mg/m ³)	0,05 mg/m ³ (fraction respirable)
Yukon	LEP MPT (mg/m ³)	300 particule/mL

Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Des rinces-œil de secours et des douches de sécurité doivent être disponibles au voisinage de tout endroit où il y a une exposition potentielle, mais ne sont pas requis. Produit à manipuler dans des conditions strictement contrôlées. Veiller à ce que toutes les réglementations nationales / locales soient respectées. Les détecteurs de gaz doivent être utilisés lorsque des gaz toxiques sont libérés. Prévoir une ventilation par aspiration ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations de vapeur ou de brouillard en-dessous des valeurs limites d'exposition professionnelles applicables.

Équipement de protection individuelle : Lunettes de protection. Gants. Vêtements de protection. Ventilation insuffisante : porter une protection respiratoire.



Matériaux pour vêtements de protection : Matériaux et tissus résistants aux produits chimiques.

ALTROFIX W-39 A

Fiche de données de sécurité

Conformément au registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

Protection des mains : Porter des gants résistants aux produits chimiques.

Protection des yeux : Lunettes de protection

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire : Si les limites d'exposition sont dépassées ou qu'il y a une irritation des voies respiratoires, porter un appareil de protection respiratoire.

Contrôle de l'exposition environnementale : Empêcher le produit de se disperser dans l'environnement.

Contrôle de l'exposition des consommateurs : Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

État physique	: Liquide
Aspect	: Liquide dense
Odeur	: Pas disponible
Seuil olfactif	: Pas disponible
pH	: Pas disponible
Taux d'évaporation	: Pas disponible
Point de fusion	: Pas disponible
Point de congélation	: 32 °F
Point d'ébullition	: >= 425 °F (218 °C)
Point d'éclair	: > 200 ° F (> 93 ° C) (méthode Tag Closed Cup ou Setaflash)
Température d'auto-inflammation	: Pas disponible
Température de décomposition	: Pas disponible
Inflammabilité (solide, gazeux)	: Pas disponible
Limite inférieure d'inflammabilité	: Pas disponible
Limite supérieure d'inflammabilité	: Pas disponible
Pression de vapeur	: Pas disponible
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Pas disponible
Densité relative	: Pas disponible
Gravité spécifique	: 1.46
Solubilité	: Pas disponible
Coefficient de partage : N-octanol/Eau	: Pas disponible
Viscosité	: 250,000 – 300,000 cps
Données sur l'explosion - Sensibilité aux chocs mécaniques	: Ne devrait pas présenter de danger d'explosion causée par un choc mécanique.
Données sur l'explosion - Sensibilité à la décharge statique	: Ne devrait pas présenter de danger d'explosion causée par une décharge statique

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Des réactions dangereuses ne doivent pas se produire dans des conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique : Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir section 7).

Possibilité de réactions dangereuses : Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Conditions à éviter : Lumière directe du soleil. Les températures extrêmement élevées ou basses. Les sources d'inflammation. Les matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles : Acides forts. Bases fortes. Oxydants forts. Amines.

Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie ce matériau peut produire du dioxyde de carbone (CO₂), du monoxyde de carbone (CO), divers hydrocarbures de faible poids moléculaire, et de la fumée.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Information sur les effets toxicologiques - Produit

Toxicité aiguë : Non classé

Valeurs DL50 et CL50 : Pas disponible

ALTROFIX W-39 A

Fiche de données de sécurité

Conformément au registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

Corrosion / irritation cutanée : Provoque une irritation de la peau.

Lésions oculaires graves / irritation oculaire : Provoque une irritation oculaire grave.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité des cellules germinales : Non classé

Tératogénicité : Pas disponible

Cancérogénicité : Non classé.

Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Symptômes / lésions après inhalation : Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Symptômes / lésions après contact cutané : Provoque une irritation de la peau. Les symptômes peuvent inclure : Rougeur, douleur, gonflement, démangeaisons, brûlures, sécheresse, et dermatite.

Symptômes / lésions après contact oculaire : Provoque une irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure : Rougeur, douleur, gonflement, démangeaisons, brûlures, larmolement et vision floue.

Symptômes / lésions après ingestion : L'ingestion peut être dangereuse ou avoir des effets néfastes.

Symptômes chroniques : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Information sur les effets toxicologiques - Ingrédient(s)

Valeurs DL50 et CL50 :

Polymère d'épichlorhydrine et Bisphénol A (25068-38-6)	
DL50 Rat orale	> 2000 mg/kg
DL50 Rat cutané	> 2000 mg/kg
p-Nonylphénol ramifié (84852-15-3)	
DL50 Rat orale	580 mg/kg
DL50 Lapin cutané	2031 mg/kg
Quartz (14808-60-7)	
DL50 Rat orale	> 5000 mg/kg
DL50 Rat cutané	> 5000 mg/kg
Triacrylate de triméthylolpropane (15625-89-5)	
DL50 Lapin cutané	5000 mg/kg
Quartz (14808-60-7)	
Groupe CIRC	1
Statut du Programme de toxicologie national (PTN)	Cancérogènes pour l'homme.
Liste communication des dangers carcinogène de l'OSHA	Dans la liste communication des dangers carcinogène de l'OSHA
Triacrylate de triméthylolpropane (15625-89-5)	
Statut du Programme de toxicologie national (PTN)	Preuve de cancérogénicité.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Écologie - Général : Nocif pour la vie aquatique. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Polymère d'épichlorhydrine et Bisphénol A (25068-38-6)	
CME0 (aiguë)	1 mg/l de Daphnia magna
Crustacé chronique CSEO	0,3 mg/l de Daphnia magna
p-Nonylphénol ramifié (84852-15-3)	
CL50 Poisson 1	0.135 mg/l (Temps d'exposition : 96 h - Espèces : Pimephales promelas [écoulement])
CE50 Daphnie 1	0.14 mg/l (Temps d'exposition : 48 h - Espèces : Daphnia magna)
CL50 Poisson 2	0.1351 mg/l (Temps d'exposition : 96 h - Espèces : Crapet arlequin [intermédiaire])

Persistance et dégradabilité

Potentiel de bioaccumulation

ALTROFIX W-39 A

Fiche de données de sécurité

Conformément au registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

p-Nonylphénol ramifié (84852-15-3)	
FBC Poisson 1	271
Phénol (108-95-2)	
FBC Poisson 1	(pas de bioaccumulation significative)
Log Pow	1.47

Mobilité dans le sol Pas disponible

Autres effets néfastes

Autre information : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Recommandations relatives au traitement des déchets : Éliminer les déchets conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, provinciales, territoriales et internationales.

Écologie - Déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Conformément au DOT Non réglementé pour le transport

En conformité avec IMDG

Désignation officielle de transport : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (bisphenol A-(epichlorhydrin); epoxy resin)
Classe de danger : 9
Numéro d'identification : UN3082
Groupe d'emballage : III
Codes étiquette : 9
Numéro EmS (Feu) : F-A
Numéro EmS (déversement) : S-F
Polluant marin : Polluant marin



En conformité avec IATA

Désignation officielle de transport : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (bisphenol A-(epichlorhydrin); epoxy resin)
Groupe d'emballage : III
Numéro d'identification : UN3082
Classe de danger : 9
Codes étiquette : 9
Code ERG (IATA) : 9L



Conformément au TMD Non réglementé pour le transport

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementation fédérale des États-Unis

SARA Section 311/312 Classes des dangers	Risque sanitaire (aigu) immédiat Risque sanitaire (chronique) différé
Polymère d'épichlorhydrine et Bisphénol A (25068-38-6)	
Listé sur l'inventaire de la loi américaine TSCA (Toxic Substances Control Act).	
p-Nonylphénol ramifié (84852-15-3)	
Listé sur l'inventaire de la loi américaine TSCA (Toxic Substances Control Act).Listé sur SARA section 313 des États-Unis.	
Drapeau réglementaire EPA TSCA	T - T - indique une substance qui fait l'objet d'un protocole d'essai Section 4 dans TSCA. S - S - indique une substance qui est identifiée dans une nouvelle règle considérable utilisée proposée ou finalisée.
SARA Section 313 - Rapport sur les émissions	1,0 %
Alkyle (C12-14) éther glycidique (68609-97-2)	
Listé sur l'inventaire de la loi américaine TSCA (Toxic Substances Control Act).	

ALTROFIX W-39 A

Fiche de données de sécurité

Conformément au registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

Drapeau réglementaire EPA TSCA	T - T - indique une substance qui fait l'objet d'un protocole d'essai Section 4 dans TSCA.
Dibenzoate d'oxybis(propanol) (27138-31-4)	
Listé sur l'inventaire de la loi américaine TSCA (Toxic Substances Control Act).	
Quartz (14808-60-7)	
Listé sur l'inventaire de la loi américaine TSCA (Toxic Substances Control Act).	
SARA Section 311/312 Classes des dangers	Risque sanitaire (aigu) immédiat Risque sanitaire (chronique) différé
Oxirane, méthyl-, polymère avec oxirane, éther avec 1,2-propanediol (2:1), polymère avec 1,3-diisocyanatométhylbenzène, bloqué avec du nonylphénol (102900-03-8)	
Listé sur l'inventaire de la loi américaine TSCA (Toxic Substances Control Act).	
Triacrylate de triméthylolpropane (15625-89-5)	
Listé sur l'inventaire de la loi américaine TSCA (Toxic Substances Control Act).	

Réglementation nationale des États-Unis

Proposition 65 -  **AVERTISSEMENT** : Peut causer le cancer et des malformations congénitales - www.P65Warnings.ca.gov.

Quartz (14808-60-7)
États-Unis - Massachusetts - Liste Right To Know
États-Unis - New Jersey - Liste des substances dangereuses Right to Know
États-Unis - Pennsylvanie - Liste RTK (Right to Know)

Réglementations canadiennes

p-Nonylphénol ramifié (84852-15-3)
Listé sur la Canadian DSL (Liste intérieure des substances)
Alkyle (C12-14) éther glycidique (68609-97-2)
Listé sur la Canadian DSL (Liste intérieure des substances)
Dibenzoate d'oxybis (propanol) (27138-31-4)
Listé sur la Canadian DSL (Liste intérieure des substances)
Quartz (14808-60-7)
Listé sur Canadian DSL (substances de la liste intérieure)
Listé sur Canadian IDL (Liste de divulgation des ingrédients)
Concentration IDL 1 %
Oxirane, méthyl-, polymère avec oxirane, éther avec 1,2-propanediol (2:1), polymère avec 1,3-diisocyanatométhylbenzène, bloqué avec du nonylphénol (102900-03-8)
Listé sur la Canadian DSL (Liste intérieure des substances)
Triacrylate de triméthylolpropane (15625-89-5)
Listé sur la Canadian DSL (Liste intérieure des substances)

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la FDS contient tous les renseignements exigés par le RPC.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION OU DERNIÈRE RÉVISION

Date de révision : 09/19/2018
Autres informations : Ce document a été préparé conformément aux exigences FDS de la norme OSHA sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses 29 CFR 1910.1200.

SGH Phrases de texte complètes :

H315	Provoque une irritation de la peau
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une irritation oculaire grave
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
H402	Nocif pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

ALTROFIX W-39 A

Fiche de données de sécurité

Conformément au registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et visent à décrire le produit aux seules fins des exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Il ne doit donc pas être interprété comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

North America GHS US 2012 & WHMIS 2015